

**Mémoire présenté dans le cadre des
consultations prébudgétaires en vue du
budget de 2020**

Par : Conseil de l'orge du Canada

- **Recommandation 1** : Abroger la loi de 2017 qui créait une progression annuelle automatique de la taxe d'accise sur la bière.
- **Recommandation 2** : Déclarer, en vertu d'une loi du Parlement, le mercredi précédent l'Action de grâces « Journée nationale de la bière au Canada ».

Au nom des 23 000 producteurs d'orge du Canada, **le Conseil de l'orge du Canada (COC) demande au Parlement canadien d'abroger la loi de 2017 qui créait une progression annuelle automatique de la taxe d'accise sur la bière** et de faire en sorte que l'industrie canadienne de la bière, y compris nos agriculteurs, nos malteurs et nos brasseurs, demeure concurrentielle.

Le COC, porte-parole du secteur canadien de l'orge, réunit des représentants de toute la chaîne de valeur de l'orge, y compris les commissions provinciales de producteurs d'orge de tout le pays, le secteur des malteries et des brasseries, et le milieu de la recherche sur l'orge et de la sélection végétale.

L'industrie brassicole canadienne est un élément essentiel du COC et le gouvernement fédéral la voue à l'échec par sa politique fiscale qui pèse sur toute la chaîne de valeur de l'orge.

Le Canada est le troisième producteur mondial d'orge. Les agriculteurs canadiens produisent plus de huit millions de tonnes d'orge par an, dont la moitié environ est de l'orge brassicole. Sur cette production, environ deux millions de tonnes sont transformées en malt qui entrera dans la fabrication de la bière, du whisky et de la vodka, et qui servira aussi d'additif aromatique dans l'alimentation. Les malteurs canadiens achètent environ un million de tonnes d'orge brassicole, l'autre million de tonnes étant vendu à l'exportation à des clients étrangers, pour créer du malt canadien pour des brasseurs canadiens et étrangers.

Rien qu'au Canada, 250 000 tonnes de ce malt sont utilisées dans la production de bière, dont les ventes génèrent chaque année 5,4 milliards de dollars de taxes provinciales et fédérales. En fait, par dollar d'orge brassicole qu'elle achète pour fabriquer de la bière pour les Canadiens, l'industrie canadienne du malt génère à la caisse environ 72 \$ de recettes fiscales pour le gouvernement du Canada. Autrement dit, la contribution fiscale de l'industrie brassicole dépasse largement celle d'autres grandes industries (fortement subventionnées), comme celles du bitume, du bois d'œuvre et des produits laitiers.

Nos agriculteurs produisent nos récoltes, nos malteurs créent le malt et nos brasseurs utilisent ce malt pour brasser notre bière. Il n'y a pas plus « fabriqué au Canada » que ce que fait cette industrie, mais nous risquons de mettre ce système en péril avec une fiscalité injuste qui punit nos producteurs.

En tant que porte-parole du secteur canadien de l'orge, nous savons qu'un secteur canadien de la bière dynamique, novateur et en expansion est une bonne chose pour les agriculteurs et pour tous les Canadiens. D'après Bière Canada, 85 % de la bière vendue au Canada est fabriquée au Canada. Nous aimons notre bière, mais nos prix deviennent trop élevés sur notre propre marché. En insistant sur une progression des taxes sur la bière à un taux supérieur à celui pratiqué dans la plupart des pays producteurs de bière qui sont nos concurrents, nous risquons de nuire à un produit vraiment « fabriqué au Canada ». Comme l'indique Bière Canada, entre 2012 et 2016, la consommation de bière par habitant a baissé de 7,55 % dans notre pays, passant de 83,4 à 77,1 litres. Les Canadiens décident avec leur portefeuille de se détourner du marché canadien de la bière, ce qui se ressentira tout le long de la chaîne de valeur jusqu'à nos agriculteurs. Avec 47 % du prix de la bière qui correspondent à des taxes, cette tendance ne s'inversera pas toute seule dans la structure actuelle.

Peu d'industries contribuent plus à l'économie canadienne que le secteur de la bière et nous voulons tous que notre marché intérieur soit toujours prospère. En augmentant encore plus les taxes indexées appliquées à la bière, à un taux même supérieur à celui de l'inflation, nous travaillons les uns contre les

autres, alors que nous devrions nous associer pour rendre l'industrie locale canadienne plus compétitive.

En 2017, le gouvernement fédéral a mis en vigueur une loi visant à augmenter la taxe sur la bière tous les ans, automatiquement et indéfiniment. Nous parlons de taxe indexée. L'indexation est un mécanisme qui permet au gouvernement d'augmenter les taxes que paient les Canadiens sans supervision parlementaire annuelle. Ces augmentations de taxe qui n'en finissent pas sur la bière nuisent aux buveurs de bière canadiens, aux brasseurs et, pour finir, aux producteurs d'orge canadiens. Le contraste est saisissant entre cette nouvelle politique fiscale sur la bière et ce qui se passe aux États-Unis. La Tax Cuts and Jobs Act réduit, en fait, la taxe fédérale sur la bière pour les brasseurs américains. Autrement dit, les États-Unis font en sorte que leurs brasseurs gagnent, alors que le Canada fait l'inverse. La nouvelle politique fiscale du gouvernement fédéral va à l'encontre de sa volonté d'encourager l'industrie agroalimentaire canadienne à croître et à être concurrentielle sur le marché international.

Notre industrie brassicole se trouve à un point critique. Les faits montrent que les Canadiens aiment les produits locaux, mais nous les obligeons à aller voir ailleurs quand il s'agit de consommation de bière. **C'est pourquoi l'abrogation de la taxe indexée appliquée à la bière s'impose.** Les Canadiens veulent boire de la bière canadienne, mais pas à un prix prohibitif. En abrogeant cette loi, nous pourrions libérer la chaîne de valeur brassicole et permettre aux agriculteurs, aux malteurs et aux brasseurs de proposer une bière encore meilleure sur le marché canadien.

Le fait est que l'industrie canadienne de la bière est une belle réussite. En plus de l'imposition importante, notre économie de la bière soutient aussi 149 000 emplois canadiens et apporte 13,6 milliards de dollars au PIB national. Cela devrait être célébré. **Le COC recommande expressément que nous déclarions, en vertu d'une loi du Parlement, le mercredi précédent l'Action de grâce « Journée nationale de la bière au Canada »** afin de saluer l'impact particulier et sans pareil du secteur de la bière.

La bière canadienne fait partie de notre tissu national. De sa contribution remarquable à l'économie à son rôle dans la vie des simples Canadiens, l'impact de la bière se ressent dans tout le pays. Des parties de hockey aux vacances en passant par les pistes de curling et les froides nuits d'hiver, la bière est indissociable des activités authentiquement canadiennes qui nous rassemblent.

Cela vaut aussi pour l'industrie elle-même qui a certainement depuis longtemps une incidence plus bénéfique sur notre identité nationale que presque tout autre secteur, en dehors de la traite des fourrures. La naissance de deux de nos plus vieilles entreprises, la brasserie Molson (fondée en 1786) et la brasserie Labatt (fondée en 1847) remonte à avant la Confédération et elles sont considérées par beaucoup comme une force unificatrice majeure dans notre identité nationale vraiment unique. Cette influence remonte encore plus loin, si l'on songe à l'agriculteur canadien qui travaille la terre depuis des centaines d'années et produit l'orge qui fait la réputation de notre bière.

Célébrons les contributions de l'industrie canadienne de la bière et remercions ceux qui créent des emplois et des produits nationaux, et nous rendent fiers d'être canadiens.